

M. Mackasey: Finalement, pour protéger les acheteurs de l'une ou l'autre de ces pièces, nous limitons la quantité à environ un million. Nous ne voulons pas continuer à produire à outrance, dans le seul but de rapporter de l'argent au COJO. Nous devons considérer la responsabilité qui nous incombe d'aider le COJO et celle, plus grande encore, de maintenir l'intégrité de la monnaie canadienne. Je crois que cela importe davantage.

M. Grafftey: Balivernes!

M. Mackasey: C'est exactement ce que nous faisons, monsieur l'Orateur. Les amendements sont inacceptables pour une seule raison, à savoir que nous ne pouvons prévoir avec certitude le prix de l'or avant que nous soyons prêts à nous en servir. Nous devons payer de l'intérêt sur les 16 tonnes d'or qu'il nous faudra pour commencer. Nous ne voulons pas acheter l'or avant la dernière minute afin d'éviter d'avoir à payer cet intérêt. Nous achèterons l'or au prix du marché qui nous sera indiqué le moment venu par le marché anglais à une date future qui sera déterminée par le ministère des Finances quand nous demanderons l'or à la Banque du Canada.

Si nous nous montrons sceptiques au sujet de la qualité des pièces d'or, nous aurons de la difficulté à vendre les pièces parce que les députés ont des préjugés, sans les avoir vues. Cela créera plus de sceptisme chez ceux qui se proposent d'en acheter.

M. Grafftey: Oh, oh!

M. Mackasey: Le député de Brome-Mississiquoi a eu sa chance de faire son discours annuel. J'aimerais seulement qu'il y voie un de ses grands exploits pour quelque temps, disons environ sept ans.

L'autre partie du bill traite de quelque chose qui préoccupe à juste titre le député de High Park-Humber Valley. C'est un bon député qui en connaît plus...

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Contrairement à ce que le député de Brome-Mississiquoi pourrait penser, je n'ai jamais hésité à dire en public, à la télévision et à la radio, en sa présence comme en son absence, qu'il a les Jeux olympiques à cœur et qu'il peut comprendre de quoi il s'agit plus que tout autre député. Je ne mets pas en doute son droit de poser le genre de questions qu'il a posées; la seule divergence d'opinion que j'ai eue avec lui a été au sujet du moment et de l'endroit choisis. Tout ce que je fais, c'est présenter un amendement à un bill, et ce n'est guère le moment de poser les questions qui ont dominé l'étape du rapport l'autre soir alors que nous les avions toutes repassées aux stades du comité et de la deuxième lecture. Si nous nous en étions tenus au bill, nous aurions fini de l'étudier.

Nous avons autant besoin de la partie du bill qui concerne les marques de commerce et le droit d'auteur que celle qui concerne les pièces. C'est pourquoi je n'ai pas accepté son aimable proposition l'autre jour en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Je ne m'y connais pas trop en procédure parlementaire, mais je sais que si j'avais accepté, j'aurais saboté tout l'appui que nous escomptions à l'égard de ce bill.

Nous avons besoin de cette partie pour protéger avec un minimum de remous les divers symboles olympiques qui assureront quelque 30 ou 40 millions de dollars de redevances au COJO de la même façon que lors de l'année de l'Expo. Ces dispositions sont conçues de façon à ne pas nuire à quelqu'un qui par coïncidence ou autrement, se

Jeux olympiques

trouverait apposer ce symbole sur un objet manufacturé. Ce sera simplement le moyen de nous assurer que des articles qui affluent au Canada—en provenance d'Extrême-Orient si vous voulez—ne porteront pas le symbole des Jeux olympiques, ou dans certains cas d'empêcher l'entrée de faux timbres ou de porte-clés et de toutes sortes de menus objets. Tout fabricant honnête qui apposait le symbole olympique sur des articles avant la première lecture de ce bill pourra continuer à le faire mais uniquement sur les articles concernés.

Ce bill évitera au COJO de consacrer du temps, de l'argent et de la peine à protéger comme il le faudrait normalement ses droits d'auteur devant les tribunaux. Il faudrait alors faire une liste de tous les articles qui doivent être protégés par les droits d'auteur et les marques de commerce des Jeux. Les Jeux eux-mêmes seraient terminés avant que ce travail ne soit accompli, et les gens se seraient servi des rebondissements juridiques et des retards pour utiliser un symbole olympique qui n'existe que parce que c'est le COJO qui organise les jeux.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je me contenterai de dire que, si l'opposition collabore entièrement avec nous, cela ne signifie pas que je doive accepter les amendements qu'elle nous a proposés de bonne foi pour assurer une certaine protection aux acheteurs des pièces.

Je répète, comme je l'ai promis, qu'avant la mise en vente des pièces, les gens connaîtront le titre d'or de ces pièces, et que ce titre ne changera absolument pas, quelles que puissent être les fluctuations du cours de l'or. Je le dis, parce que nous ignorons aujourd'hui quel sera le prix de l'or au printemps prochain, lorsque les pièces sortiront. Il faut en choisir le motif, installer les machines, organiser la commercialisation et mettre en place toutes les dispositions qui nous permettront d'assurer le succès de la vente des pièces d'or. Nous devons compter avec chaque jour qui vient.

Si l'opposition a des arguments valables, elle aurait dû les présenter plus tôt. Je ne conteste pas la valeur de ses opinions; nous avons jugé bon de faire un sondage du marché avant de présenter le bill. D'après les indications du sondage, en nous adressant aux deux marchés que nous avons choisis, soit aux Canadiens qui achètent les pièces de monnaie pour célébrer les Jeux olympiques, et aux numismates, je pense qu'en respectant la proportion des deux septièmes et de cinq septièmes, nous pourrions verser environ 15 ou 20 millions de dollars au COJO. Nous ne prévoyons pas réaliser plus d'argent que cela et nous ne pourrions certainement pas combler le déficit grâce à la vente des pièces d'or. Cela n'a jamais été l'objectif du programme. Cependant, nous avons le devoir de faire notre possible pour aider les Jeux olympiques, pourvu que nous le fassions de façon légitime.

● (1530)

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, avant que le ministre des Postes (M. Mackasey) ne se rassoie, puis-je lui poser une autre question? Le ministre des Postes et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) peuvent-ils garantir que les Jeux du Commonwealth qui auront lieu à Edmonton en 1978 recevront le même traitement préférentiel que les Jeux de Montréal? Ensuite, serons-nous autorisés à frapper une pièce de monnaie d'or pour recueillir des fonds pour les Jeux de 1978 et le ministre des Postes demandera-t-il à son ministère d'émettre un timbre ou une série de timbres pour marquer les Jeux du Commonwealth à Edmonton? J'aimerais qu'on accorde la priorité à l'émission de ces timbres.